

## ANNEXE C CERTIFICAT D'AUTORISATION

TYPE	SPÉCIFICATIONS	TARIFS	VALIDITÉ
<b>Déplacement d'un bâtiment principal</b>	Sur le même terrain	25 \$	3 mois
	Devant emprunter la voie publique	300 \$	
<b>Déplacement d'un bâtiment accessoire</b>	Sur le même terrain	25 \$	3 mois
	Devant emprunter la voie publique	50 \$	
<b>Démolition d'un bâtiment</b>	Bâtiment principal	50 \$	3 mois
	Partie d'un bâtiment principal	20 \$	
	Bâtiment accessoire	20 \$	
<b>Déblai et remblai</b>	Dans les cas requérant une autorisation du MDDELCC	300 \$	6 mois
	Dans tous les autres cas	25 \$	
<b>Piscine, spa, bassin aquatique ou lac artificiel</b>	Piscine creusée	50 \$	3 mois
	Piscine hors-terre et semi-creusée (incluant les piscines gonflables)	25 \$	
	Spa	25 \$	
	Bassin aquatique	25 \$	
	Lac artificiel	50 \$	
<b>Aménagement d'un stationnement, d'un espace de chargement / déchargement</b>		50 \$	6 mois
<b>Aménager ou modifier un espace de stationnement</b>		20 \$	6 mois
<b>Aménager ou modifier une entrée charretière</b>		0 \$	6 mois
<b>Installation d'évacuation et de traitement des eaux usées</b>	Installer une fosse ou un élément épurateur	50 \$	3 mois
	Modifier une fosse ou un élément épurateur	20 \$	
	Condamner une fosse ou un élément épurateur	50 \$	
<b>Ouvrage de captage des eaux souterraines</b>	Installer un ouvrage de captage	50 \$	3 mois
	Modifier un ouvrage de captage	20 \$	
	Condamner un ouvrage de captage	50 \$	
<b>Aménagement d'une terrasse commerciale</b>		50 \$	3 mois

TYPE	SPÉCIFICATIONS	TARIFS	VALIDITÉ
<b>Déboisement</b>	Coupe d'assainissement dans le but d'améliorer le peuplement.	0 \$	6 mois
	Coupe pour bois de chauffage (fins personnelles seulement)		
<b>Déboisement (suite)</b>	Coupe d'éclaircie en bordure de chemins désignés.	0 \$	6 mois
	Opération sylvicole à des fins d'aménagement forestier.	50 \$	
<b>Abattage d'arbre</b>	Dommages constatés à la propriété privée ou publique.	0 \$	1 mois
	Arbre mort ou atteint d'une maladie.		
	Arbre dangereux pour la santé ou la sécurité du public.		
	Terrain trop densément boisé.		
	Arbre situé à moins de 3 m. du bâtiment principal.		
<b>Enseigne</b>	Installer une enseigne / panneau-réclame	50 \$	3 mois
	Installer une enseigne relative à un usage complémentaire à l'habitation	30 \$	
	Modifier ou déplacer une enseigne	25 \$	
	Installer une enseigne temporaire	0 \$	
<b>Ponceau privé</b>	Installer un ponceau privé	0 \$	3 mois
	Modifier ou déplacer un ponceau privé	0 \$	
	Installer un ponceau dans un cours d'eau	50 \$	
<b>Fossé</b>	Creuser un nouveau fossé	0 \$	3 mois
	Nettoyer / reprofiler un fossé existant	0 \$	
<b>Haie, clôture et muret</b>		25 \$	3 mois
<b>Appareils mécaniques</b>	Installer, modifier ou déplacer un appareil	0 \$	1 mois
<b>Éolienne</b>	Installer une 1 <sup>ère</sup> éolienne de plus de 25 m de hauteur	1 000 \$	12 mois
	Installation de chaque éolienne supplémentaire (plus de 25 m de hauteur dans le cas de demande multiple)	500 \$	
	Installation d'un poste de raccordement de l'électricité produite au réseau d'Hydro-Québec	250 \$	
	Installer une éolienne de moins de 25 m de hauteur	25 \$	

TYPE	SPÉCIFICATIONS	TARIFS	VALIDITÉ
Travaux dans la rive, le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau		50 \$	6 mois
Bâtiment temporaire	Installer un bâtiment temporaire	0 \$	Selon la durée de l'événement

L'obligation d'émission d'un certificat d'autorisation est maintenue malgré la gratuité.

*Tableau modifié et dernière phrase ajoutée par l'article 1 du Règlement 454-3 (2015-10-20)*

*Tableau modifié par l'article 7 du Règlement 454-5 (2017-04-18)*